

COMMUNE DE LAISSEY
DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON -
CANTON DE BAUME LES DAMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 31 Janvier 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 18 Février 2025 à 18 H, à la Mairie de Laissey (salle du conseil) ; sous la présidence de Monsieur Bernard CUENOT, Maire de Laissey,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (dans l'ordre du tableau) : Bernard CUENOT, Guillaume MILLE, Yves VUILLEMIN, Laura SCHICK, Philippe CHAPUIS, Léa DEERY, Stéphanie JOLIAT, Clément LAUBRY,

Absent(s) excusé(s) : Claude ARMAND, Céline GRUET, Virginie KHODJA,

Pouvoir(s) : Claude ARMAND a donné pouvoir à Yves VUILLEMIN, Virginie KHODJA a donné pouvoir à Stéphanie JOLIAT,

Absent(s) :

Invitation : M. Jean-Pierre GERVAIS, assistant-conseils

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Philippe CHAPUIS qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION – ORDRE DU JOUR

Présentation par Monsieur Jean-Pierre GERVAIS de la gestion de l'eau potable sur la Commune de Laissey pour l'année 2023.

1/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 30 Janvier 2025

2/ ZAER (Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables)

3/ Questions diverses

PRESENTATION DU RPQS 2023 SUR LA GESTION DU RESEAU D'EAU POTABLE PAR LA SAUR

La gestion de l'eau potable a été transférée au Syndicat des Eaux Fourbanne Blafond au 01/10/2024 mais en 2023-2024 la gestion était de la compétence de la Commune, M. GERVAIS a accepté de venir présenter son RPQS 2023-2024 au conseil municipal.

En annexe ledit RPQS.

1/ VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

Le Maire demande au Conseil s'il a des corrections/modifications/ajouts à faire sur le procès-verbal du dernier conseil municipal.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le procès-verbal du conseil municipal du 30 JANVIER 2025.

2/ DELIBERATION N° 003-2025 : ZAER – OUBLI DANS LA REDACTION DE LA DELIBERATION DU 23-09-2024 DES ZAER BOIS ENERGIE/BIOMASSE

Le Maire informe qu'il a été interpellé par la DDT concernant une mention manquante dans la délibération du 23-09-2024 validant les ZAER. En effet, la mention concernant les ZAER « bois énergie-biomasse » a été omise. La présentation a été faite mais non mentionnée dans la délibération (oubli involontaire de la CCDB).

Le Maire précise qu'il n'y a eu aucune remarque de faite lors des réunions de concertation du public pour ces ZAER. En complément de la délibération n° 048-2024 du 23-09-2024, les ZAER peuvent donc être approuvées et mise en ligne :

- Bois énergie/biomasse : 5 zones suivant la cartographie annexée.

Certaines ZAER se situant dans le périmètre d'un espace naturel, la Commune s'engage à demander l'avis au gestionnaire d'espaces naturels suivants :

- PNR Doubs Horloger (Parc Naturel Régional Doubs Horloger)

- EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau)

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- A repris connaissance et revalidé les cartographies annexées
- Autorise le Maire à déposer les cartographies auprès de la plateforme prévue à cet effet
- Autorise le Maire à demander son avis au gestionnaire d'espaces naturels pour les ZAER concernées.

3/ QUESTIONS DIVERSES

3.1 BULLETIN MUNICIPAL

Léa Deery se propose de travailler sur le bulletin pendant les mois d'avril, mai, juin pour voir s'il est possible de le finaliser.

3.2 SPECTACLE DE NOEL DES CAS BRIOLES

Laura SCHICK a présenté le devis de 658 € pour un spectacle de Noël pour les enfants. Elle demande l'avis au conseil pour valider ce devis. Plusieurs devis ont été demandés à plusieurs prestataires, il s'avère qu'ils sont beaucoup plus chers que celui-là (plutôt dans les 1500 €).

L'organisation de ce spectacle et de cette journée sera revue ultérieurement.

Le Conseil Municipal à la majorité (9 pour, 1 contre, 0 abstention) autorise la troisième adjointe à valider le devis.

**L'ordre du jour étant épuisé,
Les Conseillers n'ayant plus de question,
Le Président lève la séance à 19 H.**

Fait à Laissey, le 18 Février 2025,
Le Président de séance,
Bernard CUENOT,
Maire de Laissey



L'élu Secrétaire de séance,
Philippe CHAPUIS,
Conseiller municipal



Affichage le : 21 Février 2025

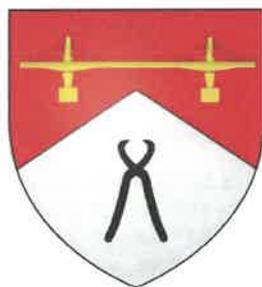
Retrait affichage :

RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES :

NUMERO DELIBERATION	LIBELLE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2025			
	PRESENTATION DU RPQS 2023-2024 GESTION EAU POTABLE PAR M. JP GERVAIS			
	VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025	10	0	0
003-2025	ZAER OUBLI DES ZAER BOIS ENERGIE/BIOMASSE A AJOUTER	10	0	0
	BULLETIN MUNICIPAL PAR UNE ELUE			
	SPECTACLE DE NOEL PAR LES CAS BRIOLES	9	1	0

OCTOBRE 2024

COMMUNE DE LAISSEY



**PRIX & QUALITE
DU SERVICE PUBLIC**

SERVICE DE L'EAU POTABLE



EXERCICE 2023

Contexte du service public de l'eau potable

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2023 pour la commune de LAISSEY conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune exerce la compétence eau potable sur son territoire. Conformément à la loi NOTRE, la Communauté de communes du Doubs Baumois a repris la compétence « eau » le 01^{er} Janvier 2024 à la place de la commune. La Collectivité gère donc le service de l'eau dans sa totalité, y compris le contrat SAUR qui reste valide.

ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

451 habitants

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) en vertu d'un contrat ayant été renouvelé le 1^{er} décembre 2010. La durée du contrat était de 12 ans. Il devait prendre fin normalement le 30 novembre 2022 mais a été prolongé par la Collectivité ; il prend donc fin le 31 décembre 2024.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL (SAUR) sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des branchements <6ml, des compteurs, des cuves et des réservoirs, des équipements électromécaniques, des espaces verts, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des branchements, des canalisations < 6 m, des compteurs abonnés, des compteurs généraux, des équipements électromécaniques, des matériels tournants hydrauliques et pompage, des vannes et accessoires hydrauliques, du matériel de télégestion, télésurveillance, téléalarme, du matériel de traitement,

RESSOURCES EN EAU

- Point de prélèvement : puits en nappe souterraine

Nature	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2018 (m3)	Prélèvement 2019 (m3)	Prélèvement 2020 (m3)	Prélèvement 2021 (m3)	Prélèvement 2022 (m3)	Prélèvement 2023 (m3)	Variation 2022/2023
Total des prélèvements (m3)	15	31 223	31 938	37 432	25 707	28 803	25 617	-11 %

Les volumes prélevés représentent l'eau pompée dans le puits. On note une baisse notable de l'ordre de 11 % des volumes prélevés dans la ressource par rapport à l'année précédente.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable Commune de LAISSEY

• *Volumes produits*

Nature	Capacité de production [m³/h]	Production 2018 (m3)	Production 2019 (m3)	Production 2020 (m3)	Production 2021 (m3)	Production 2022 (m3)	Production 2023 (m3)
Total des prélèvements (m3)	15	31 223	31 938	37 432	25 707	28 803	25 617

Il s'agit des volumes d'eau traités et amenés au réservoir pour être distribués. Ils sont identiques aux volumes prélevés.

BRANCHEMENTS

Abonnés	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total d'abonnés	207	208	208	208	211	213

Cela correspond à 212 clients, soit 3 de plus qu'en 2022

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES

Volumes [m³]	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation
Volume produit	31 223	31 938	37 432	25 707	28 803	25 617	
Volume importé	-	-					
Volume exporté	-	-					
Volume mis en distribution	31 223	31 938	37 432	25 707	28 803	25 617	
Volume total consommé	17 067	15 835	16 885	18 660	17 089	16 822	-1.6 %

La consommation est en très légère baisse de 1.6 % en 2023 et une baisse de l'ordre de 10 % par rapport à 2021. Sans tenir compte des compteurs sans consommation, nous obtenons le ratio suivant :

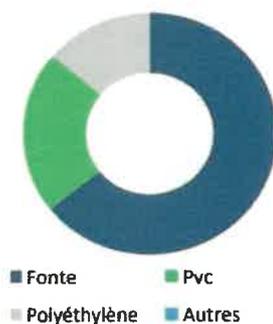
- 2018 = 85 m3 / an / branchement
- 2019 = 76 m3 / an / branchement
- 2020 = 87 m3 / an / branchement
- 2021 = 94 m3/an/branchement
- 2022 = 85 m3/an/branchement
- 2023 = 79 m3/an/branchement

LONGUEUR DU RESEAU

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire du réseau hors branchements en km	7.463	7.463	7.463	7.50	7.51	7.51

La différence de linéaire depuis 2020 s'explique par la réalisation d'un relevé topo précis (relevé en classe A) du réseau dans le cadre d'un schéma directeur AEP démarré au cours de l'année 2021.

Répartition par matériaux



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable Commune de LAISSEY



Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/07/2007	Fixation du montant de la redevance part délégataire via l'avenant n°4
17/12/2009	Fixation du montant des parts proportionnelles de la collectivité à compter du 01 janvier 2010 : 0.58 €/m3 (de 0 à 200) 0.55€/ m3 (de 201 à 600) et 0.52 €/ m3 (au-delà de 600 m3)
04/11/2010	Entrée en vigueur du nouveau contrat d'affermage avec date d'effet au 01 décembre 2010

Les tarifs concernant la part de la SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 01^{er} janvier 2011, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 0% par rapport aux tarifs établis au 01^{er} décembre 2010.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

La valeur du coefficient K de révision annuelle est de **1.1915 au 1^{er} Janvier 2023** pour **1.1710** au 1^{er} Janvier 2022.

Il est calculé en début d'année à l'aide de la dernière valeur connue des indices figurant dans la formule de révision.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- **Redevance de pollution domestique**

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m3, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

Rapport sur le Prix et la
Qualité du Service de l'Eau
Potable Commune de
LAISSEY

	01 ^{er} janvier 2018	01 ^{er} janvier 2019	01 ^{er} janvier 2020	01 ^{er} janvier 2021	01 ^{er} janvier 2022	01 ^{er} janvier 2023	01 ^{er} janvier 2024
Redevance de pollution domestique	0.29	0.27	0.27	0.28	0.28	0.28	0.29

Tarif domestique de la commune de Laissey

EXERCICE
2023

LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} janv 2018	1 ^{er} janv 2019	1 ^{er} janv 2020	1 ^{er} janv 2021	1 ^{er} janv 2022	1 ^{er} janv 2023	1 ^{er} janv 2024
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]							
	Abonnement ordinaire*	17.55	17.52	17.88	18.44	18.74	19.06	19.84
	Abonnement Diam >40 mm	1200,00	1200,00	1200,00	1200,00	1200,00	1200,00	1200,00
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0.5596	0.5586	0.567	0.5877	0.5973	0.6077	0.6325	
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]							
	Abonnement ordinaire*	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50
	Abonnement Diam>40 mm	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50	12.50
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0.62	0.62	0.62	0.62	0.62	0.62	0.62	
Redevances et taxes	Préservation des ressources en eau [€/m ³]	0.1050	0.0850	0.11	0.125	0.10	0.08	0.08
	Lutte contre la pollution	0.29	0.27	0.27	0.28	0.28	0.28	0.29
	TVA	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³ :

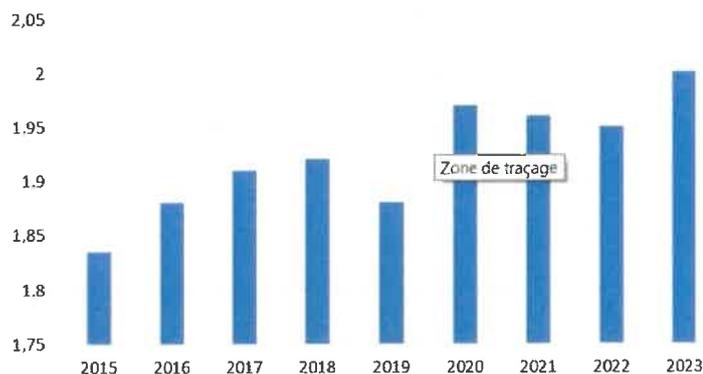
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} Jan 2022	1 ^{er} Jan 2023	1 ^{er} Jan 2024
Exploitant	84.70	84.55	86.27	88.96	90.42	91.98	95.74
Collectivité	86.90	86.90	86.90	86.90	86.90	86.90	86.90
Préservation de la ressource en eau	12.60	10.20	13.20	15	12	9.60	9.60
Lutte contre la pollution	34.80	32.40	32.40	33.60	33.60	33.60	34.80
TVA	12.04	11.77	12.03	12.35	12.26	12.22	12.48
Total [€ TTC]	231.04	225.82	230.80	236.81	235.18	234.30	239.52

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

La facture d'eau type de 120 m³ subit une augmentation substantielle de **5.22 €, soit + 2.2 %**

prix de l'eau en €/m³ pour la facture type



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable Commune de LAISSEY

EXERCICE
2023

RECETTES D'EXPLOITATION

- Recettes de la collectivité

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total recettes de vente d'eau	13 000 €	12 000 €	13 000 €	14 000 €	13 000 €	12 000 €

Montants arrondis

- Recettes de l'exploitant et facture type 120 m3

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total recettes	14 800 €	13 500 €	15 000 €	15 900 €	16 800 €	13 700 €
Autres recettes						
Autres recettes	500 €	700 €	400 €	2 300 €	900 €	1 600 €
Total des recettes	15 300 €	14 200 €	15 400 €	18 200 €	16 700 €	15 200 €

Montants arrondis

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Les points de contrôle sont réalisés soit sur l'eau mise en distribution c'est-à-dire après traitement, soit à des points de consommation (à un robinet de particuliers ou d'un lieu public).

Synthèse des analyses sur l'eau point de mise en distribution

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)	Nombre d'échantillons analysés (Exploitant)	Nombre d'échantillons conformes (Exploitant)	% Conformité (Exploitant)
Bactériologique	2	2	100	0	0	0
Physico-chimique	3	2	66	2	2	100
Nombre total d'échantillons	3	2	66	2	2	100

Détail des non-conformités sur l'eau point de mise en distribution

Paramètres	Origine de l'analyse	Date	Localisation de la non-conformité	Unités	Limite de qualité	Valeur
Turbidité Formazine Néphélométrique	ARS	07/02/23	Réservoir de 150 m3	NFU	1	0,84

Synthèse des analyses sur l'eau distribuée

Nature de l'analyse	Nombre d'échantillons analysés (ARS)	Nombre d'échantillons conformes (ARS)	% Conformité (ARS)
Bactériologique	3	3	100
Physico-chimique	3	3	100
Nombre total d'échantillons	3	3	100

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Puits Amont

	0 %	Aucune action
	20 %	Etudes environnementales et hydrogéologique en cours
	40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
	50 %	Dossier déposé en préfecture
	60 %	Arrêté préfectoral
	80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés).
	100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource
100 %

INDICE DE CONNAISSANCE DE GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux tel que défini dans le décret n° 2007- 675 et l'arrêté du 2 mai 2007 est égal pour la commune de Laissey à

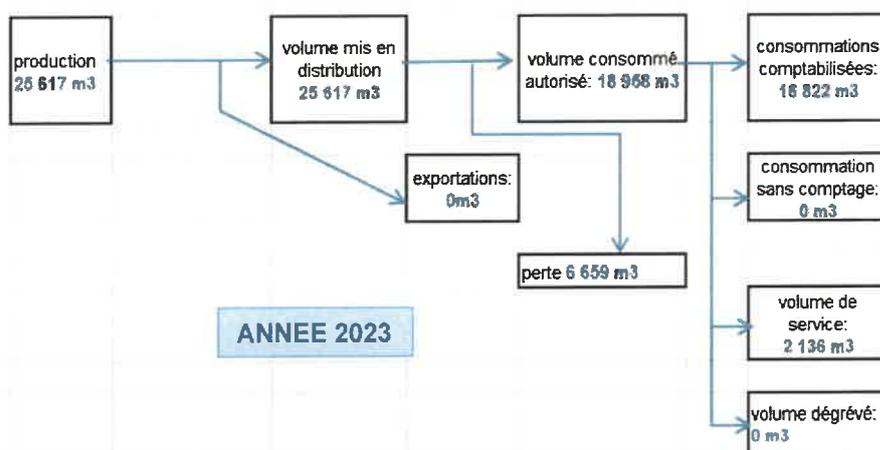
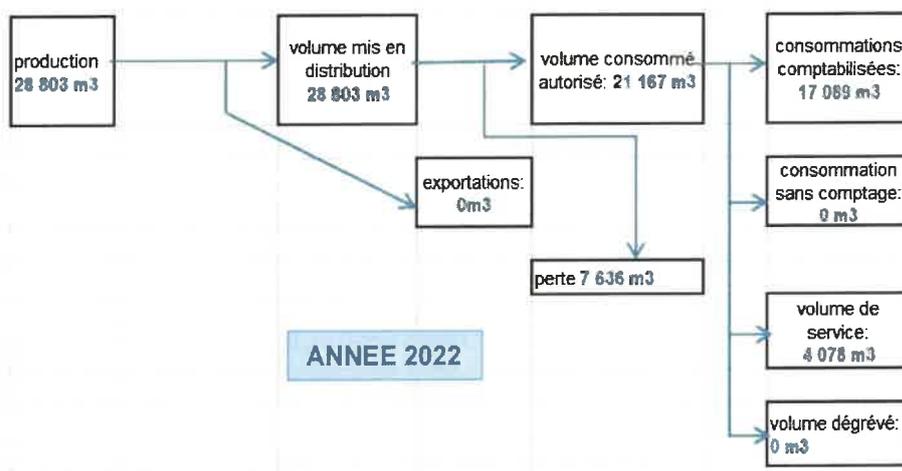
105 / 120

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau d'eau potable au 31/12	VP.236	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	VP.237	OUI	5
Total Partie A :			15
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tracés de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.239	100,55%	15
Linéaire de réseau eau potable avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (kml)		7,504	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		7,463	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.241	100,55%	15
Linéaire de réseau eau potable avec période de pose renseignée au 31/12 (kml)		7,504	
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (kml)		7,463	
Total Partie B :			30
PARTIE C			
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	VP.242	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.243	OUI	10
Localisation des branchements du réseau d'eau potable	VP.244	OUI	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	VP.245	OUI	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	VP.246	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	VP.247	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	VP.248		0
Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable		NON	
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	VP.249	NON	0
Total Partie C :			60
VALEUR DE L'INDICE			105

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable Commune de LAISSEY

EXERCICE
2023

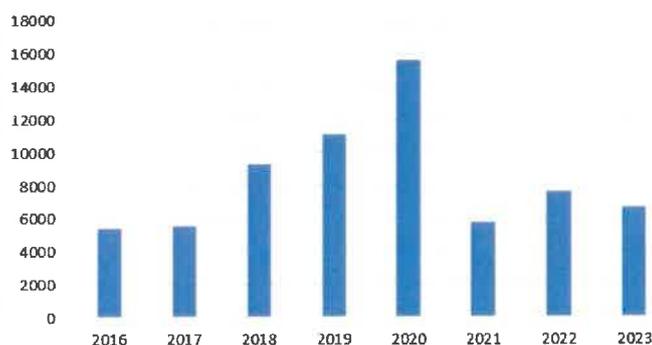
PERFORMANCE DU RESEAU



Les faits marquants de l'exercice :

- Une consommation en légère baisse de 267 m³ pour la deuxième année consécutive.
- Des pertes en baisse également d'environ 1000 m³,
- Des volumes de service en nette baisse également qui diminuent de moitié

perte du service en m³



L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution en %	78.7	70.2	69.1	61.4	77.7	73.5	74

Après 3 années médiocres, le rendement devient correct en 2021 et comparable aux années 2016 et 2017 mais on assiste à une nouvelle chute en 2022.

-**indice des volumes non comptés** = (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (longueur du réseau hors branchements) / jour année civile

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés en m3/km/jour	2.99	5.2	5.9	7.5	2.6	4.27	3.21

indice linéaire de perte en réseau = (pertes)/(longueur du réseau hors branchements) / jour calculé sur l'année civile

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire de perte en réseau en m3/km/jour	2.01	3.42	3.62	5.3	2.1	2.79	2.43

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	0	0	0	0.17	0	0	0

Pour mémoire, les nouvelles dispositions réglementaires sur la connaissance du patrimoine et la réduction des fuites imposent :

- Un descriptif détaillé des ouvrages de transport et distribution, ce qui est le cas.
- un rendement **R > 85 %**, ce qui n'est pas le cas. Toutefois R doit être $\geq 65 + 0.2 \times \text{ILC}$ (Indice Linéaire de Consommation).

Pour Laissey, le rendement doit être au moins égal à 66.5 %.

Ce qui est le cas en 2023 (rendement de 74 %)

Pour mémoire, la non-réalisation de ces conditions entraîne le doublement du taux de la redevance « eau potable » selon les conditions figurant ci-dessous.

Dispositions réglementaires sur la connaissance du patrimoine et la réduction des fuites



Mise en œuvre du dispositif

En 2015, le formulaire de déclaration relatif à la redevance pour prélevement d'eau en 2014 recueillera les informations nécessaires à l'application du dispositif pour chacun des réseaux de distribution exploités : le volume d'eau alimentant ce réseau, l'indice de connaissance de gestion patrimoniale, le rendement du réseau, l'indice linéaire de consommation (ILC) et l'existence ou non d'un plan d'actions.

Conditions	Collectivité conforme	Collectivité non conforme		
1	Réalisé	Collectivité conforme		
	Non réalisé	Doublément du tarif de la redevance « eau potable » portant sur l'année N+1 (payée en N+1) Première application N = 2014		
2	R > 85 %	Collectivité conforme	Etabli	Collectivité conforme
	R < 85 % R >= 65% + 0,2 x ILC			
	R < 65 % R >= 65% + 0,2 x ILC	Collectivité non conforme	Non établi	Doublément du tarif de la redevance « eau potable » portant sur l'année N+2 (payée en N+2)
			Non établi au terme du délai de 2 ans	Doublément du tarif de la redevance « eau potable » portant sur l'année N+2 (payée en N+2)

* Lorsque les prélèvements sont réalisés sur des ressources classées en Zone de Répartition des Eaux et qu'un dépassement de 2 millions de m³ par an, la valeur du terme fixe de 65 est remplacée par 70.
 ** Le délai de 2 ans débute à partir de l'année où un rendement insuffisant a été constaté (si le rendement est insuffisant en 31/12/2014 alors le plan d'actions doit être établi avant le 31/12/2016)

R : rendement – Fiche descriptive de l'indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution

lien : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/P104.3>

$$R = \frac{\text{volume consommé mesuré} + \text{volume non mesuré estimé}}{\text{volume de service} + \text{volume rendu à d'autres services} + \text{volume produit} + \text{volume acheté à d'autres services}} \times 100$$

En cas de variations importantes des ventes d'eau, le rendement est calculé sur trois années

ILC : Indice Linéaire de Consommation : formule de calcul détaillée à l'article D 213-46-14-1 du code de l'environnement (créée par le décret n°2012-47 du 27 janvier 2012)

$$\text{ou ILC} = \frac{\text{valeur moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service} + \text{vente d'eau à d'autres services (en m}^3\text{)}}{\text{linéaire de réseau hors branchements (en km)}}$$

Financement des investissements du service de l'eau potable

INTERVENTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice 2023	Entretien
Curatif	6
Préventif	0
TOTAL 2023	6
TOTAL 2022	6
TOTAL 2021	5
TOTAL 2020	5
TOTAL 2019	6

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable Commune de LAISSEY

Synthèse du nombre d'interventions par type	2022	2023
Nombre de campagnes de recherche de fuites	6	4
Linéaires inspectés (ml)	4 950	3 300
Nombre de fuites trouvées	4	3
Réparation de fuites ou de casses sur conduite	1	1
Réparation de fuites ou de casses sur branchement	4	2
Interventions d'entretien	0	0

EXERCICE 2023

Les recherches de fuites

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Nombre de fuites
Laissey	24/01/23	Réseau communal de Laissey	1000	0
Laissey	16/06/23	Réseau communal de Laissey	300	1
Laissey	21/07/23	Réseau communal de Laissey	500	1
Laissey	21/12/23	Réseau communal de Laissey	1500	1

Synthèse des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Laissey	1

Détails des fuites/casses réparées sur conduites

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
Laissey	Fonte	80	16/06/23	Pied de la station

Synthèse des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Nombre de casse/fuites réparées
Laissey	2

Détails des fuites/casses réparées sur branchements

Commune	Date	Adresse
Laissey	21/07/2023	10 grande rue
Laissey	28/12/2023	1 rue des Vignes Cognard

RENOUVELLEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONTRACTUEL

Le programme contractuel cadre prévoit une dotation annuelle de 2178 € (hors actualisation) pour un total actualisé de dotation pour la totalité du contrat de 31 269 € en fin de contrat (fin 2023).

En 2023 SAUR a réalisé les opérations suivantes dans le cadre de son programme de renouvellement

Renouvellement Réalisé en Garantie année : 2023	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
Station et puits de Laissey	Tampon accès puits	Renouvellement complet du matériel	05/05/2023	
Station et puits de Laissey	Tuyauterie station	Renouvellement complet du matériel	16/05/2023	
Reservoir de 150 m3	Analyseur de chlore résiduel en continu	Remplacement de composants ou rénovation	09/06/2023	
Total				7324

Ce qui porte les dépenses réalisées dans le cadre de ce programme à 36 497 € à fin 2023.

COMPTEURS RENOUVELES

Renouvellement de 4 compteurs en 2023 contre 28 en 2022.

BRANCHEMENT EN PLOMB

Remplacement d'un branchement plomb par la commune en 2022.

ETAT DE LA DETTE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	18 439.90	17 178.43 €	15 905 €	14 619.36 €		12 011.14 €
Remboursement au cours de l'exercice	1 249.56	1 432.16 €	1 432.16 €	1 432.16 €	1 432.16 €	1 432.16 €
Dont en intérêts	182.60	170.69 €	158.67 €	146.52 €	134.26 €	121.90 €
Dont en capital	1 066.96	1 261.47 €	1 273.49 €	1 285,64 €	1 297.90 €	1 310.26 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	16 393.37 €	20 975.24 €	14 833.37 €	15 456 €	16 767.33 €	16 358.98 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant des abandons de créance	0	0	0	0	0	0
Montant des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0	0	0

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Néant

■ Propositions d'amélioration de la part du fermier

Il s'agit de propositions anciennes reprises du précédent rapport pour la station et le réservoir, aucune proposition n'étant faite en 2023.

Station :

Réfection intérieur et extérieur du bâtiment de la station de pompage suite à l'apparition de fissures.

Réservoir :

Exutoire du trop-plein à décaler car il inonde une habitation en contrebas
réfection du chemin d'accès et mise en sécurité à l'intérieur du réservoir.
Gardes corps du réservoir non conformes

Réseau :

Analyse des CVM (Chlorure de Vinyle Monomère), molécule nocive relarguée par les réseaux en PVC fabriqués avant 1980, le réseau de Laissey comprenant des tronçons susceptibles d'être concernés.

Puits de captage :

Inspection préconisée pour vérifier le bon état de l'ouvrage

■ Travaux réalisés par la commune

Finalisation du schéma directeur AEP sur le territoire communal.

■ Bilan de l'exercice 2023

Historique : l'année 2020, comme 2018 et 2019, a été marquée par une baisse de la qualité du service avec une baisse du rendement, des pertes accrues et une dépréciation des indicateurs de performance.

Elle est due dans un premier temps à des surverses au réservoir du haut service qui ont conduit à des pertes importantes. Cette situation provenait, à priori, de problèmes sur la ligne téléphonique qui permet de gérer le remplissage du réservoir depuis la station de pompage. Le fait de fonctionner en mode manuel (ou dégradé) avec un réglage par horloge induit des débordements.

En second lieu, le fermier a dû faire face à plusieurs fuites sur branchements dans la rue du Bief. Cette conduite étant en pvc, la détection des fuites y est difficile. Le remplacement par la commune de 170 ml en 2020 devrait très logiquement améliorer le rendement qui est tombé à une valeur anormalement basse.

Suite à ces travaux, le service de l'eau pour l'exercice 2021 s'est, logiquement, amélioré avec un rendement à la hauteur de ce que l'on est en droit d'attendre.

Les pertes sont passées de 15 600 m³ à 6 700 m³, ce qui est important pour la préservation de la ressource en ces périodes de déficit hydrique.

Les volumes de service sont passés de 4 900 m³ à 1 300 m³.

En 2022, la situation s'est légèrement dégradée avec des pertes et des volumes de service repartant à la hausse : + 2000 m³ pour les pertes et + 3000 m³ pour les volumes de service, d'où un rendement en baisse de 4 points.

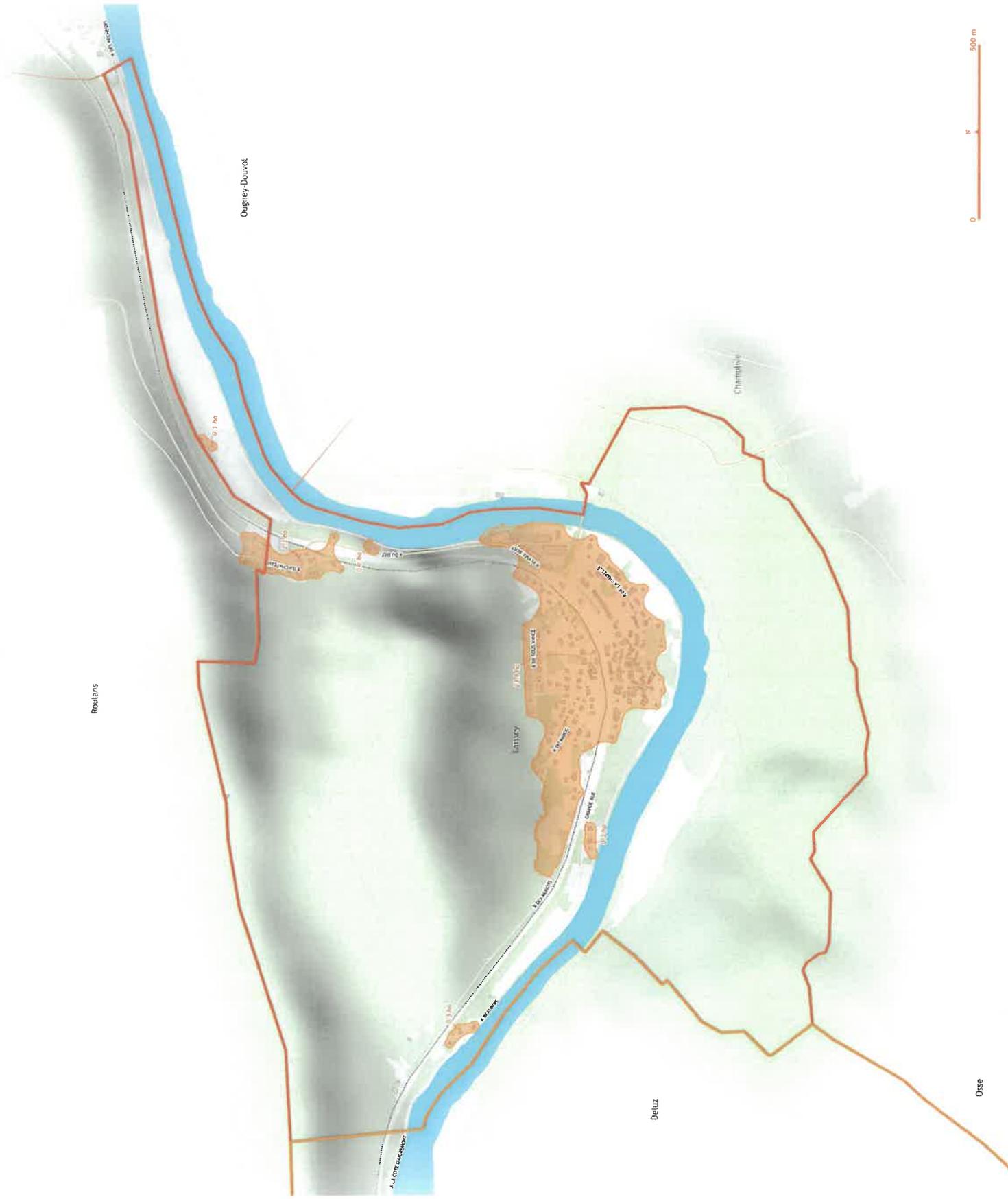
Dans le même temps, les ventes ont baissé d'un peu plus de 1 500 m³ malgré 3 nouveaux branchements.

La réalisation d'un Schéma Directeur AEP devrait déboucher sur une optimisation du réseau et sa gestion.

2023 est dans la continuité de 2022 avec des pertes et des ventes d'eau en légère baisse. Les volumes de service passent de 4 078 à 2 136 m³. Le rendement du réseau se maintient à 74 % et peine à augmenter malgré la réparation de 3 fuites et l'amélioration de points noirs dans le réseau. (débordement au réservoir et renouvellement de la conduite rue du Bief)

ZAER Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables Biomasse

Commune de Laissey



- ZAER**
- Filière biomasse
- Réseau routier**
- Route principale
- Route secondaire
- Réseau ferré**
- - - Voie ferrée principale
- Occupation du sol**
- Bâti
- Cimetière
- Terrain de sport
- Hydrographie
- Forêt
- Limites territoriales**
- Limites communales
- Limites de l'EPCI CCDB

Carte A1
Réalisation AUDAB - Juillet 2024
Sources: AUDAB - CCDB - IGN BDTOPO 2023

